MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Journées 2026 • ITTECOP
Infrastructures, territoires, transports, énergies, écosystèmes et paysages

POLICLOTe – Quelle place pour l'action publique dans la gouvernance des clôtures ?

Équipe : Antoine Hardy (ExtraCité / Paris 1 (CESSP)
Clémence Guimont (ExtraCité / Paris 1 (CESSP)
Caryl Buton (Cabinet X-AEQUO)

Contacts : clemence.guimont@univ-paris1.fr ; antoine.hardy@univ-paris1.fr ; cabinet.xaequo@gmail.com

Date de début / Date de fin : 10 mars 2025 / 10 mars 2028 (interruption entre juillet 2025 et janvier 2026)

Partenaires : ExtraCité, Cabinet X-AEQUO, Paris 1 (CESSP, CNRS)

Financement du projet : MTE / ADEME / CILB / CIR

Résumé du projet

Le projet POLICLOTe s'intéresse à la gouvernance publique des clôtures des infrastructures de Transport et d'Énergie (ITE). Son ambition est de saisir les leviers et les freins à la gestion des clôtures et de leurs impacts écologiques sur les territoires. Il propose de mettre à contribution les sciences sociales (sciences politiques, sociologie de l'action publique) pour participer à la compréhension d'un enjeu écologique majeur. Ainsi, le projet étudie les politiques de gestion des clôtures mises en place à différentes échelles (nationale et locale). Il analyse les cadrages politiques, les luttes d'intérêt et les modalités politiques et publiques de la gestion des clôtures. Dans sa dimension plus interdisciplinaire, le projet souhaite comprendre les conséquences socio-environnementales de cette gestion publique des clôtures.

La première phase du projet a **vocation à dresser une brève sociohistoire de la gestion publique des clôtures en France pour en saisir son historicité.** Cela doit permettre de mieux comprendre les cadrages proposés par l'action publique actuellement tels que i) la sécurisation de l'activité concernée (par exemple, pour les activités relatives aux ITE : réduction des collisions routières ou ferroviaires, prévention des risques d'atteinte à la sûreté ou à la sécurité des parcs photovoltaïques, etc.) ; ou ii) la conservation ou le rétablissement des processus écologiques sur un territoire (continuités, prévention des différents types d'impacts des clôtures).

C'est dans cette perspective que **cette phase propose également une focale avec une enquête empirique sur la loi contre l'engrillagement des espaces naturels (février 2023).** Il s'agit de s'intéresser aux modalités de fabrique de la loi et d'identifier les cadrages de la loi, les différents groupes d'acteurs investis et d'analyser les conditions de sa mise en œuvre à l'échelle des territoires pour en comprendre les conséquences sur la gestion territoriale des clôtures.

La deuxième phase du projet est centrée sur des cas d'études localisés. Elle a pour objectif d'étudier la gestion publique de certaines clôtures liées à une ITE. Sur les différents cas d'études locaux, une attention est accordée à la présence et à la gestion des clôtures sur les terrains aux alentours des infrastructures de transport et d'énergie. Des défauts de cadrage ainsi que le manque de concertation et de coordination pourraient avoir des répercussions sur le déplacement de la faune sauvage à l'échelle d'un territoire. Cette hypothèse est à tester. Pour cela, nous étudions les pratiques de clôtures des autres acteurs présents dans les territoires traversés (agriculteurs et éleveurs, forestiers, installations industrielles, urbanisme, etc.).

La phase 3 du projet est tournée vers la préconisation concernant les référentiels techniques. S'appuyant sur les résultats empiriques des deux premières phases d'enquête, il comprend une analyse prospective qui portera sur les outils de gouvernance des clôtures autour des ITE.

Préconisations pour l'action

Il s'agit d'**accompagner le développement de référentiels techniques** (guide des moyens de remédiation, méthodologies d'évaluation écologiques, etc.) **grâce une approche sociopolitique** des freins et des obstacles à la gestion publique des clôtures. Après une mise en comparaison des résultats obtenus sur les différents terrains d'enquête (phase 1 et phase 2), le projet comprend une analyse prospective qui portera sur les outils de gouvernance des clôtures autour des ITE et sera formalisée autour de scénarii permettant d'appréhender les différentes modalités de gouvernance ressortant de l'enquête (par exemple enjeux de compétences, de financements, de mise en œuvre) et d'en faire varier les positionnements sur les territoires en fonction des critères identifiés préalablement. Ce travail de préconisation permettra de mettre en récit les conclusions du projet et de les rendre appropriables par l'ensemble des acteurs concernés.

Valorisation

- Un colloque international : European Association for the Study of Science and Technology à Cracovie, le 7 septembre 2026.
- Un article en cours d'évaluation à la revue *Gouvernement et action publique*
- Colloques Ittecop
- 2 articles en cours d'écriture pour *Revue d'anthropologie des connaissances* et *Droit et sociétés*



Source : Antoine Hardy, clôture sur une propriété privée de Sologne

Apports et résultats

La première phase de l'enquête (sur **la loi du 2 février 2023**) a permis d'aboutir à plusieurs résultats importants.

Présentée dans ses motifs comme étant en faveur de la circulation de la faune sauvage, c'est en réalité une loi portée par certains représentants du monde de la chasse qui souhaitent faire interdire certaines pratiques. Un des motifs non explicités de la loi vise à interdire la chasse en enclos et à garantir le retour du gibier pour la chasse en milieu naturel en permettant sa libre circulation. Des parlementaires, entre alliances et bricolages, parviennent à constituer un consensus pour produire une loi permettant la fin de cette pratique en contournant le conflit autour de l'épineux sujet de la chasse.

L'étude de la fabrique et de la mise en œuvre de la loi engrillagement permet de comprendre pourquoi les ITE en sont exclues, indépendamment du fait que la gestion de ces clôtures comporte de nombreux problèmes non pris en charge pour l'instant par les pouvoirs publics. En effet, les multiples exemptions de la loi (dont les ITE) sont liées au fait que les porteurs de la loi ne souhaitent pas nommer ce sur quoi la loi agit vraiment (à savoir les pratiques de chasse en enclos). Les motifs réels de la loi sont en fait cachés aux yeux du grand public. Dans cette même logique, notamment avec les associations de propriétaires solognots, l'article 8 est instauré, qui crée une contravention pour toute personne pénétrant sur une propriété privée alors que celle-ci aurait été signalée.

Qu'est-ce que fait cette loi à la gouvernance des clôtures ? Paradoxalement, elle est susceptible de renforcer l'engrillagement sur certaines propriétés, notamment en raison de l'article 8 qui a incité certains propriétaires à clôturer pour empêcher tout passage humain sur leur domaine. En outre, une controverse émerge parmi les acteurs de la mise en œuvre de la loi. Il existe pour certains des risques que l'engrillagement sur les voiries riveraines renforce le risque d'accident, car cela empêcherait la possibilité que la faune sauvage puisse quitter rapidement la route si elle s'y retrouvait.

Mode de coordination interne

Antoine Hardy et Clémence Guimont ont mené conjointement l'enquête de la phase 1 concernant la loi du 2 février 2023. Les documents de travail (rédaction de comptes-rendus, état d'avancement, construction des résultats, etc.) sont co-rédigés. L'écriture des livrables est également menée à quatre mains. Les livrables ont été soumis à Caryl Buton pour révision.

Des réunions régulières sont organisées avec toute l'équipe pour préparer la phase 2 de l'enquête menée par Antoine Hardy (choix des cas d'études, grille d'entretien, panel d'enquêté.es).

Le Conseil scientifique et le Comité de pilotage ont été réunis en juin 2025.

MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS VILLE ET LOGEMENT — ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE — UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE — CESSP CENTRE EUROPÉEN DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE — ExtraCité — X-ÆQUO